

COMPAGNIE GENERALE DES INSECTICIDES 9 rue Louis Armand ST OUEN L'AUMONE 95315 CERGY PONTOISE Cedex Tél : 01.34.02.46.60 Fax : 01.30.37.15.90.	FICHE DE DONNEES SECURITE	Réf. : RECH 4/4+/5/5+
	<u>Risques spécifiques</u>	Création : 19/12/2001
	-	Révision : 11 Du 23/10/2011

1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE #	<p><i>1.1 Identificateur de produit :</i></p> <p style="text-align: center;">RETRO REPULSIF CHIENS - CHATS Granulés</p> <p><i>1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées (pour plus de détails se reporter à la notice technique) :</i></p> <p>Utilisation conseillée : Granulés agissant sur l'odorat des chiens et des chats et les repoussant radicalement. Produit biocide (TP19). Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées</p> <p><i>1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :</i></p> <p>- Fournisseur : C G I (Voir cadre ci-dessus) Email : laboratoire@la-cgi.com</p> <p><i>1.4 Numéro d'appel d'urgence :</i> Tél. d'urgence : Orfila : 01 45 42 59 59</p>
2 - IDENTIFICATION DES DANGERS #	<p>Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.</p> <p><i>2.1 Classification du mélange :</i></p> <p>Sans classement.</p> <p><i>2.2 Eléments d'étiquetage :</i></p> <p>S2 Conserver hors de la portée des enfants. S7 Conserver le récipient bien fermé. S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. S46 En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Contacter le centre anti-poison le plus proche. S49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Eliminer les emballages, avec ou sans reliquat de produit, dans une déchetterie.</p> <p><i>2.3 Autres dangers :</i> N/A</p>
3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS #	<p><i>3.2 Mélanges :</i></p> <p>Ethanol.....5-15 % (m/m) N° CAS : 64-17-5 / N° CE : 200-578-6 / Classement : F Xn R11 R20/21/22 R48/20/21/22 – SGH02 H225 Undécane-2-one (MNK).....0.15 % (m/m) N° CAS : 112-12-9 / N°CE : 203-937-5 / Classement : N R50 – SGH09 H410</p>

4 - PREMIERS SECOURS #	<p><u>4.1 Description des premiers secours :</u></p> <p>LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE. NE JAMAIS LAISSER SEULE LA PERSONNE INTOXIQUEE.</p> <p><u>En cas de contact avec la peau</u> : Enlever tout vêtement souillé et laver avant réutilisation. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.</p> <p><u>En cas de contact avec les yeux</u> : Rincer immédiatement et soigneusement avec beaucoup d'eau ou une solution oculaire pendant 10 minutes au moins, en maintenant les paupières écartées.</p> <p><u>En cas d'inhalation</u> : Emmener le sujet à l'air frais.</p> <p><u>En cas d'ingestion accidentelle</u> : Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.</p> <p>Numéro d'appel des secours médicalisés : 15 ou 18</p> <p><u>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :</u> voir rubrique 4.1</p> <p><u>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :</u> D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).</p>
5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE #	<p><u>5.1 Moyens d'extinction :</u></p> <p>Moyens d'extinction conseillés : Extincteurs à poudre ou à mousse. Moyens d'extinction déconseillés : Jets d'eau</p> <p><u>5.2 Dangers particuliers résultant du mélange :</u></p> <p>Risques spécifiques durant l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.</p> <p><u>5.3 Conseils aux pompiers :</u></p> <p>Équipement de protection contre le feu : Les sauveteurs doivent porter des appareils de protection respiratoire autonomes et des vêtements de protection.</p>
6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL #	<p><u>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :</u> Porter des vêtements de protection (gants néoprène, bottes de sécurité, lunettes...). Porter un équipement de protection individuelle. A cause des solvants organiques contenus dans la préparation, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Eviter d'inhaler les vapeurs. Eviter tout contact avec la peau et les yeux.</p> <p><u>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :</u> Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau, ni dans le milieu naturel.</p> <p><u>6.3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage :</u> Ramasser à la pelle puis récupérer dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur.</p> <p><u>6.4 Références à d'autres sections :</u> Se référer à la section 8 pour l'équipement de protection approprié et à la section 13 pour le traitement des déchets.</p>
7 - MANIPULATION ET STOCKAGE #	<p><u>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenir à l'abri des sources d'inflammation. - Ne pas fumer. - Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant l'utilisation. - Se laver les mains après utilisation. - Port de gants recommandé. <p><u>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris certaines incompatibilités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conserver le produit bien fermé dans son emballage d'origine, dans un local frais, sec et bien ventilé. - Conserver hors de portée des enfants et à l'écart des denrées alimentaires y compris celles pour animaux.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE #	<p><u>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :</u> REPULSIF CHIENS-CHATS. Produit biocide TP19.</p>
8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE #	<p><u>8.1 Paramètres de contrôle :</u> VME et VLE de la préparation : non déterminée</p> <p><u>8.2 Contrôle de l'exposition :</u> Protection de la peau et des mains : Eviter le contact avec la peau. Protection des yeux : Eviter le contact avec les yeux.</p>
9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES #	<p><u>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :</u> Aspect : Granulés solides Couleur : Marron foncé (aspect gravier) Solubilité : Insoluble dans l'eau</p> <p><u>9.2 Autres informations :</u> Données non disponibles.</p>
10 - STABILITE ET REACTIVITE #	<p><u>10.1 Réactivité :</u> Non connu <u>10.2 Stabilité chimique :</u> Stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage. <u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses :</u> Néant <u>10.4 Conditions à éviter :</u> Ne pas exposer à la chaleur et à l'humidité. <u>10.5 Matières incompatibles :</u> Eviter les oxydants forts. <u>10.6 Produits de décomposition dangereux :</u> N/A</p>
11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES #	<p><u>11.1 Informations sur les effets toxicologiques</u> Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est connue. Eviter le contact avec la peau et les yeux.</p>
12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES #	<p><u>12.1 Toxicité</u> Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est connue. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.</p> <p><u>Informations écotoxiques :</u> Undécane-2-one (MNK) CL50 (96h) Poisson Oncorhynchus Mykiss : 3 mg/l CL50 (96h) Poisson Pimephales Promelas : 1.5 mg/l CE50 (48h) Daphnia Magna : 0.54 mg/l</p> <p><u>12.2 Persistance et dégradabilité :</u> N/A <u>12.3 Potentiel de bioaccumulation :</u> N/A <u>12.4 Mobilité dans le sol :</u> N/A <u>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :</u> N/A <u>12.6 Autres effets néfastes :</u> Non disponible.</p>
13- ELIMINATION #	<p><u>13.1 Méthode de traitement des déchets :</u> Déchets / produits non utilisés : Eliminer les emballages vides ou non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie. Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau le produit. Emballages souillés : S'assurer de l'impossibilité de réutiliser les emballages souillés.</p>
14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT #	<p><u>Exempté du classement et de l'étiquetage transport.</u></p>

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES #	<p><u>15.1 Réglementation/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement :</u> Rectificatif au règlement (UE) n° 453/2010 et règlement n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n°1907/2006 Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006. Directive sur les préparations dangereuses (1999/45/CE modifiée par 2006/8/ CE) Directive 98/8/CE du Parlement Européen et du Conseil du 16 février 1998</p> <p><u>15.2 Evaluation de la sécurité chimique :</u> Le fournisseur de cette fiche de sécurité n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.</p>
16 - AUTRES INFORMATIONS #	<p>Fiche de sécurité au format REACH 453/2010, les paragraphes modifiés sont signalés par #. Références bibliographiques : FDS des principaux constituants.</p> <p>Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.</p> <p>Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.</p> <p><u>Libellé des phrases R et H mentionnées en section 3 :</u> R11 Facilement inflammable. R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R48/20/21/22 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>